

**CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES**  
**CHAMPIONNATS REGIONAUX DE MARCHÉ EN SALLE**  
**Samedi 14 et Dimanche 15 janvier 2022 à Eaubonne**

Ces championnats se déroulent conformément la réglementation des Championnats Nationaux d'Épreuves Combinées en Salle (cf. Règlement des Compétitions Nationales).

**PROGRAMME**            Pentathlon                    CAF – JUF – ESF – SEF  
                                  Heptathlon                    CAM – JUM – ESM – SEM

**QUALIFICATIONS**

**Le nombre d'athlètes qualifiés pour chaque catégorie sera le suivant :**

CAF	JUF/ESF/SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
30	30	30	15	15	15

*Note : pour les JUF/ESF/SEF : il y aura au moins 6 athlètes JUF et 6 athlètes ESF qualifiées*

Une liste complémentaire sera constituée pour chaque catégorie. (Performance plancher R6)

Au fur et à mesure des désengagements enregistrés, les athlètes figurant sur la liste complémentaire seront remontées dans la liste principale des qualifiés.

Performances prises en compte :

1/ les performances réalisées lors des championnats départementaux d'Épreuves Combinées en salle de décembre 2022 sur la base des performances minimum suivantes :

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
2400 pts	2400 pts	2400 pts	2400 pts	3250 pts	3300 pts	3500pts	3500pts

2/ les performances réalisées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 02 janvier 2023 lors d'une compétition en salle d'Épreuves Combinées autres que les championnats départementaux (en tenant compte du tableau ci-dessus). Un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA.

3/ les performances réalisées lors de la saison estivale 2022

Ces performances seront qualificatives sur la base du classement fédéral de l'athlète à l'heptathlon ou au décathlon en 2022. Le tableau ci-après indique les minima de classement à prendre en compte pour pouvoir effectuer une demande d'engagement. Un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA.

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
R1	IR4	IR1	IR1	R1	IR4	IR1	IR1

4/ Pour toute autre demande, il est nécessaire de déposer une demande de qualification exceptionnelle (voir modalités page 4) qui doit être justifiée par le niveau sportif de l'athlète

**DATE LIMITE DE RECEPTION A LA LIFA**

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **mercredi 27 décembre à 12 h 00**

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr>  
à partir du Vendredi 02 janvier en soirée

Les comités départementaux devront envoyer les résultats de leurs championnats (fichier.nxt) à la LIFA dès le lendemain de la compétition ([hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org))

\*\*\*\*\* **FORFAIT - Date limite mercredi 11 janvier à 23h59** \*\*\*\*\*

Les désengagements se font directement sur internet jusqu'à la date fixée  
<http://lifa-athle.fr> rubrique Compétitions – Calendrier en ligne